

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015**

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST- Mme TROUILLET - Mme FERREIRA - Mme BRASSART - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - Mme DUBOS - Mme CLOOTS - M. GENSE - M. RAVAUD - M. REAU - Mme HERLEM - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE

Absents excusés pouvoir: M. DRIANCOURT pouvoir à M. FOIREST - Mme GAUTRON pouvoir à Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. JUEN pouvoir à Mme BRASSART - M. DEPATIN pouvoir à Mme TROUILLET - M. PYCK pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir M. REBEYROLLE

Absents excusés : M. JOB

Secrétaire de séance : Monsieur VENDERBECQ, élu à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 6 Votants : 28

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 21 voix pour, 1 abstention (M. GENSE) , 6 contre (Mme HERLEM - Mme TURQUET(+1) - M. APARICIO(+1) - Mme MORTAGNE),

Décisions du Maire

Décision 2015-066 du 9 novembre 2015 : Don en chèque : Société AXEME

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 1 200 euros effectué par la Société AXEME.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-067 du 20 novembre 2015 : Don en chèque : Société SOPEVIE

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 150 euros effectué par la Société SOPEVIE.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-068 du 20 novembre 2015 : Signature d'une convention de contrôle technique avec la Société QUALICONSULT

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

- de signer avec la société QUALICONSULT – 16, rue de la République – 95570 BOUFFEMONT, la convention n° 057 95 15 00 890 liée aux contrôles techniques relatifs aux travaux d'extension et de réhabilitation de l'école La Fontaine Bleue.

Article 2 :

- que le montant des honoraires est fixé à 9 810 € HT.

Article 3 :

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-069 du 20 novembre 2015 : Don en chèque : Société BETHIC

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 1 000 euros effectué par la Société BETHIC.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-070 du 25 novembre 2015 : Don en chèque : Société ACTEON

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accepter le don en chèque d'un montant de 500 euros effectué par la Société ACTEON.

ARTICLE 2 : Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-071 du 1^{er} décembre 2015 : Abonnement au contrat Manager (service d'assistance juridique par téléphone et en ligne) proposé par la société SVP

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

D É C I D E

ARTICLE 1 : De souscrire un abonnement auprès de la société SVP.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'abonnement correspondant, soit le contrat Manager pour un montant annuel de 8 344,80 € TTC.

ARTICLE 2 : Que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2015-119 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – SIEG - ANNEE 2014 : PRESENTATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide :

Article unique :

De prendre acte du rapport Syndicat Intercommunal de l'Eau et du Gaz pour l'année 2014.

2015-120 Objet : MARCHES PUBLICS : MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS CUISINES EN LIAISON FROIDE : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 3 abstentions (Mme. CLOOTS – M. GENSE – M. RAVAUD),

Décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société ARMOR CUISINE domiciliée 2-12, rue Lavoisier – 93000 BOBIGNY concernant les repas pour les restaurants scolaires et le centre de loisirs (lot n° 1) pour les prix unitaires suivants :

Repas écoles			Centre de loisirs (petites vacances et mercredis)			Centre de loisirs (juillet et août)			Montant estimatif annuel HT
Matern elle 36990	Prima ire 60280	Adu lte 111 20	Matern elle 3360	Prim aire 4360	Adu lte 191 0	Matern elle 1400	Prima ire 1400	Adult e 780	
2,10	2,25	2,60	2,10	2,25	2,60	2,10	2,25	2,60	272 171, 00€

ARTICLE 2:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société ARMOR CUISINE domiciliée 2-12, rue Lavoisier – 93000 BOBIGNY concernant les repas à destination des personnes âgées ou handicapées (lot n° 2) pour un prix unitaire de 4,05 € HT, soit un montant global de 76 869,00 € HT basé sur une estimation de 18 900 repas par an

2015-121 MARCHE PUBLICS : MARCHE D'ENTRETIEN MENAGER ET NETTOYAGE DES VITRERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 3 contre (Mme CLOOTS – M. GENSE – M. RAVAUD), 7 abstentions (M. REAU - Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE),

Décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société ESSI CORAIL domiciliée 12-14, rue Courat – 75020 PARIS concernant le nettoyage et l'hygiène des locaux communaux (lot n° 1) pour un montant annuel de 80 329,13 € HT.

ARTICLE 2:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec la Société GOM PROPLETE domiciliée 2/4, rue Marco Polo – 94370 SUCY EN BRIE concernant le nettoyage des vitreries des bâtiments communaux (lot n° 2) pour un montant annuel de 5 235,78€ HT.

2015-122 URBANISME : EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE DE LA FONTAINE BLEUE – PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 7 abstentions (M. GENSE - Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE),

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer et à signer le permis de construire relatif au projet d'extension et de réhabilitation de l'école de la Fontaine Bleue, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents.

2015-123 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A LA CCHVO POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'accepter les termes de la convention relative à la mise à disposition de terrains communaux à la CCHVO pour la construction de la piscine intercommunale,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2015-124 SPORT / VIE ASSOCIATIVE : ADHESION A L'ASSOCIATION ADVOCNAR (ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver par 26 voix pour, 2 contre (Mme CLOOTS – MM. GENSE), l'adhésion à l'association ADVOCNAR (association de lutte contre les nuisances résultant du trafic aérien)

Article 2 :

D'approuver par 19 voix pour, 9 contre (Mme CLOOTS – MM. GENSE - RAVAUD – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE), la désignation de M. FOIREST Pierre, comme représentant du Conseil municipal, pour lui permettra d'assister à l'assemblée générale de l'association ADVOCNAR

Article 3 :

D'autoriser versement de l'adhésion à l'association ADVOCNAR.

Article :

De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif de 2016.

2015-125 CULTURE / ANIMATION / TOURISME : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SELECTION D'OBJETS ARCHEOLOGIQUES ET DE TROIS MAQUETTES ENTRE LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS - M. GENSE – M. RAVAUD - Mme HERLEM M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE),

Décide :

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention conclue entre la commission permanente du Conseil départemental et la commune de Beaumont-sur-Oise.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3:

De dire que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours et sera inscrite au budget des exercices suivants.

2015-126 CULTURE / ANIMATION / TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT, L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ET MATERIELS DES ARCHIVES COMMUNALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour les travaux de rénovation et d'aménagement de la salle d'archives et d'un local de stockage mais également pour l'acquisition de mobiliers et matériels adaptés.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2015-127 FINANCES : CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LA SOCIÉTÉ STPE (SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS ET D'ENTRETIEN), RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE ANIMATION DE NOËL : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la société STPE et à encaisser les recettes correspondantes

Article 2 :

De dire que les recettes sont inscrites au budget 2015 de la commune.

2015-128 FINANCES : CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LA SOCIÉTÉ VOTP (VAL-D'OISE TRAVAUX PUBLIC) ET LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UNE ANIMATION DE NOËL : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la société VOTP et à encaisser les recettes correspondantes

Article 2 :

De dire que les recettes sont inscrites au budget 2015 de la commune.

2015-129 FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE SERIGRAPHIE DE SERVICE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour l'acquisition d'un véhicule sérigraphie de service pour la Police municipale,

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

**2015-130 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE 2015 :
APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 18 voix pour, 4 abstentions (Mme CLOOTS – M.GENSE – M. RAVAUD – M. REAU), 6 contre (Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE),

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 2 du budget ville 2015 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	25 000,00
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	25 000,00		TOTAL	25 000,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	-81 200,00
21	Immobilisations corporelles	55 000,00	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	6 000,00	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	148 000,00
	TOTAL	66 800,00		TOTAL	66 800,00

Récapitulatif

	BP 2015	DM 1 /2015	DM 2/2015	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	10 469 989,43	823 387,92	25 000,00	11 318 377,35
Investissement	7 803 431,02	211 260,00	66 800,00	8 081 491,02
Total Budget	18 273 420,45	1 034 647,92	91 800,00	19 399 868,37

**2015-131 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'accorder une subvention complémentaire de 25 000 euros qui portera à 133 000 euros le montant total de la subvention allouée au titre de l'année 2015

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la ville.

**2015-132 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CINEMA 2015 :
APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 1 du budget Cinéma 2015 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	6 500,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel	6 000,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	-14 750,00
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante	3 250,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	13 500,00		TOTAL	13 500,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Récapitulatif

	BP 2015	DM 1 /2015	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	261 712,76	13 500,00	275 212,76
Investissement	53 146,50		53 146,50
Total Budget	314 859,26	13 500,00	328 359,26

2015-133 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 1 du budget assainissement 2015 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	-2 000,00	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

On a donc :

	BP 2015	DM 1 /2015	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	344 000,00		344 000,00
Investissement	653 500,00		653 500,00
Total Budget	997 500,00	0,00	997 500,00

2015-134 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 25 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – M. RAVAUD),

Décide :

Article 1^{er} :

D'autoriser l'admission en non-valeur de titres émis en 2011 pour lesquels aucune possibilité de recouvrement ne subsiste.

Article 2 :

De dire que le montant total de ces admissions en non-valeur s'élève à 223,11 euros.

Article 3 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la ville.

2015-135 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – M. RAVAUD - Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE),

Décide :

Article 1er :

De créer au tableau des effectifs l'emploi suivant :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	01/01/2016	TC

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal.

2015-136 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 1 contre (Mme CLOOTS), 9 abstentions (M. GENSE – M. RAVAUD – M. REAU - Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE (+1) - Mme MORTAGNE),

Décide :

Article 1er :

De créer au tableau des effectifs l'emploi suivant :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Technique	Agent de maîtrise	1	01/01/2016	TC

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget annexe du Cinéma.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Décembre 2015			
19	10 h	Ouverture de la patinoire	Parc de la mairie
19	10h-11h 11h-12h	Contes de Noël	Bibliothèque municipale
19	14 h	Inauguration de la patinoire	Parc de la mairie
20	15 h	Chantons Noël	Maison de Patrimoine
31	19h-4h	Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par l'Association «Le Train de la Danse »	Salle Léo Lagrange

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

Jeudi 11 février 2016
Jeudi 31 mars 2016
Jeudi 26 mai 2016
Jeudi 30 juin 2016

Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 25 janvier 2016
Lundi 22 février 2016
Lundi 21 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.



Pour le Maire et par délégation
L'adjoint en charge des Finances

Anne-Marie WILLIART